

## Nouvelles améliorations apportées aux statistiques BRI

La BRI étoffe son offre en matière de statistiques afin de soutenir l'analyse des questions de stabilité monétaire et financière, en étroite coordination avec des banques centrales et des organisations internationales. Une partie de ces améliorations ont été mises en œuvre dans le cadre de l'initiative du G20 sur le déficit d'information<sup>1</sup>. Dans cette édition du *Rapport trimestriel*, la BRI présente des données nouvelles ou améliorées :

- des statistiques bancaires territoriales étoffées, permettant de mieux connaître la répartition géographique de l'activité bancaire internationale, en particulier les créances et les engagements des banques sises dans chaque pays déclarant sur des contreparties implantées dans plus de 200 pays ;
- des séries temporelles sur l'écart du ratio crédit/PIB ;
- des indicateurs des prix de l'immobilier commercial ;
- des séries temporelles historiques sur les prix à la consommation.

En outre, la BRI rend publiques des données journalières sur les taux de change effectifs nominaux de 61 pays, afin de compléter les données mensuelles déjà publiées. Ces données journalières seront mises à jour chaque semaine.

<sup>1</sup> Voir Conseil de stabilité financière et Fonds monétaire international (2015).

## Statistiques bancaires territoriales par pays déclarant<sup>2</sup>

Accroître la disponibilité des données était l'une des mesures adoptées par le Comité sur le système financier mondial après la Grande Crise financière de 2007-2009 afin d'améliorer les statistiques bancaires internationales (*international banking statistics* – IBS) (Comité sur le système financier mondial (2012)). La publication de nouveaux tableaux et données par la BRI en septembre 2015 a constitué, à cet égard, une étape importante (Avdjiev *et al* (2015)). La BRI et les banques centrales continuent de s'employer à la publication de nouvelles données et à l'amélioration des outils permettant d'y accéder.

Conjointement au présent *Rapport trimestriel*, la BRI commence à publier des données plus détaillées en termes de pays déclarant dans les statistiques bancaires territoriales (*locational banking statistics* – LBS), en particulier les créances et les engagements des banques sises dans chaque pays déclarant sur des contreparties implantées dans plus de 200 pays. Par le passé, la BRI ne publiait dans les LBS que deux types d'agrégats : la position des banques de l'ensemble des pays déclarants sur des contreparties implantées dans un pays donné ([tableau A6](#) dans le *Bulletin statistique BRI*, également accessible à l'aide de l'outil [BIS Statistics Explorer](#)) et les positions des banques dans chaque pays déclarant sur l'ensemble des contreparties implantées à l'étranger ([tableau A5](#)). La BRI publie désormais la matrice des pays déclarants et des pays de la contrepartie couvrant l'ensemble des LBS publiées jusqu'à présent. Par exemple, si, par le passé, seules les créances transfrontières de l'ensemble des banques déclarantes aux fins des LBS sur les emprunteurs résidant en Chine étaient publiées, ces créances sont désormais également ventilées par pays de résidence des banques déclarantes. Ainsi, à fin mars 2016, les banques de Hong-Kong RAS étaient les principaux créanciers des emprunteurs de Chine continentale puisqu'elles détenaient 42 % des créances transfrontières sur ces emprunteurs, suivies par les banques du Taipei chinois (9 %).

Cette ventilation géographique plus précise peut servir à analyser la propagation de chocs éventuels entre secteurs et entre pays. Les LBS peuvent par exemple permettre de connaître la façon dont les fonds sont transférés, via les banques, d'un pays donné vers des destinataires situés dans un autre pays. Elles peuvent également faire ressortir la complexité de l'activité internationale des banques.

Lorsque l'on mène ce type d'analyse, il est très important de distinguer l'approche par bureau, non consolidée, des LBS et l'approche par groupe, consolidée, des statistiques bancaires consolidées (*consolidated banking statistics* – CBS). En effet, les LBS décrivent les positions des établissements bancaires *implantés* dans un pays donné et sont compilées selon les critères de résidence de la comptabilité nationale et de la balance des paiements. À l'inverse, les CBS rendent compte des positions consolidées, à l'échelle mondiale, des banques *ayant leur siège* dans un pays donné, en suivant l'approche consolidée utilisée par les autorités de contrôle bancaire. En conséquence, les LBS servent principalement à analyser les flux de capitaux entre les pays, tandis que les CBS permettent de mesurer les expositions des banques au risque-pays<sup>3</sup>.

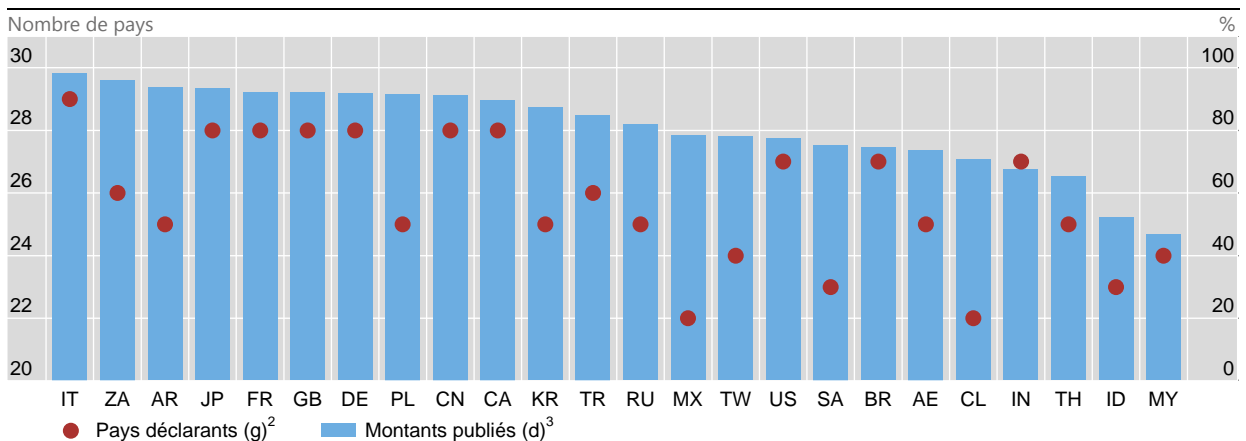
<sup>2</sup> Cette section a été rédigée par Swapan Kumar Pradhan et Philip Wooldridge.

<sup>3</sup> Pour plus de précisions sur l'utilisation des LBS et des CBS, voir Banque des règlements internationaux (2015).

La matrice des pays déclarants et des pays de la contrepartie décrit les positions transfrontières des banques sises dans un maximum de 29 pays déclarants aux fins des LBS sur des contreparties implantées dans plus de 200 pays. Dans les LBS, huit séries différentes sont disponibles pour chaque paire de pays déclarant-pays de la contrepartie : l'ensemble des créances et des engagements sur des contreparties tous secteurs confondus et sur des contreparties du secteur non bancaire, et les mêmes informations pour les instruments de prêts et de dépôts. Une sélection de séries sont publiées dans le [tableau A6 du Bulletin statistique BRI](#), et l'ensemble des données peut être téléchargé à l'aide des outils [BIS Statistics Explorer](#) et [BIS Statistics Warehouse](#) ou sous la forme d'un seul [fichier CSV](#). Une matrice des pays déclarants et des pays de la contrepartie est également publiée pour les CBS, dans le [tableau B4 du Bulletin statistique BRI](#).

Les pays communiquent à la BRI des données plus précises que celles figurant dans ces nouvelles séries. Mais ces informations supplémentaires sont parfois moins complètes en raison de lacunes dans les déclarations. En outre, les données les plus granulaires sont souvent composées d'informations fournies par un très petit nombre de banques. Publier un agrégat, formé de données sur une ou deux banques, peut révéler des informations protégées sur les activités de ces banques. C'est pourquoi les pays déclarants classent comme « confidentielles » ou « non destinées à la publication » une part importante des données qu'ils communiquent à la BRI<sup>4</sup>. Ces

Couverture des données relatives au pays déclarant, par pays de la contrepartie<sup>1</sup> Graphique 1



AE = Émirats arabes unis ; AR = Argentine ; BR = Brésil ; CA = Canada ; CL = Chili ; CN = Chine ; DE = Allemagne ; FR = France ; GB = Royaume-Uni ; ID = Indonésie ; IN = Inde ; IT = Italie ; JP = Japon ; KR = Corée ; MX = Mexique ; MY = Malaisie ; PL = Pologne ; RU = Russie ; SA = Arabie Saoudite ; TH = Thaïlande ; TR = Turquie ; TW = Taïpei chinois ; US = États-Unis ; ZA = Afrique du Sud.

<sup>1</sup> Calculé à partir de l'encours des créances transfrontières à fin mars 2016. La couverture des données au niveau du pays déclarant varie selon la période, le type de positions et le pays de la contrepartie. <sup>2</sup> Nombre de pays déclarants aux fins des LBS qui publient des informations concernant le pays de la contrepartie en question. <sup>3</sup> Montants publiés par pays déclarant (c'est-à-dire par pays de résidence de la banque déclarante) en pourcentage du montant total déclaré par l'ensemble des 44 pays déclarants aux fins des LBS pour le pays de la contrepartie en question.

Source : BRI, LBS par pays de résidence, [tableau A6](#).

<sup>4</sup> La déclaration de ces informations à la BRI est capitale pour faire en sorte que les agrégats mondiaux, qui regroupent les données de l'ensemble des pays déclarants, soient aussi complets que possible. Les données qui ne sont pas destinées à la publication sont communiquées aux autorités qui déclarent les LBS, assorties de restrictions en matière d'utilisation et de diffusion afin de garantir le respect de la confidentialité des données non publiées. Ces données peuvent être communiquées à des chercheurs dans le cadre de projets conjoints avec des membres du personnel de la BRI ou des

restrictions entraînent des lacunes dans les données que la BRI peut rendre accessibles au public. Ainsi, pour 15 des 44 pays déclarants LBS, la BRI publie à l'heure actuelle des précisions limitées et, même dans le cas des 29 pays pour lesquels elle publie davantage d'informations, il est possible que les données historiques concernant certains trimestres ne soient pas accessibles.

La matrice publiée par la BRI recense en moyenne 90 % des créances transfrontières mais, pour un pays de contrepartie donné, la couverture est comprise entre 40 % et 100 % selon l'importance relative des pays déclarants qui ont accepté de rendre leurs données publiques (graphique 1). Par exemple, 29 pays déclarants ont décidé de publier les données concernant leurs créances transfrontières sur l'Italie (point rouge), ce qui représente près de 100 % du total des créances transfrontières sur l'Italie (barre bleue). En revanche, dans le cas de la Malaisie, 24 pays ont rendu cette information publique, ce qui correspond à un peu moins de 50 % de l'ensemble des créances bancaires transfrontières sur ce pays.

## L'écart du ratio crédit/PIB<sup>5</sup>

La croissance excessive du crédit occupe une place majeure dans les débats concernant les crises financières. S'il est difficile de quantifier précisément une « croissance excessive du crédit », l'écart du ratio crédit/PIB rend compte de cette notion de manière simple. Fait important pour les autorités, il a été établi qu'un large écart constituait un bon indicateur avancé de crise bancaire ou de graves difficultés financières<sup>6</sup>. Dans le cadre de l'analyse de la liquidité mondiale, des exemples de ces écarts figurent déjà dans les tableaux d'indicateurs précoces qui sont publiés dans les éditions de mars et de septembre du *Rapport trimestriel* de la BRI<sup>7</sup>.

En complément de la publication régulière de tableaux d'indicateurs précoces, la BRI a commencé à diffuser des séries temporelles relatives à l'écart du ratio crédit/PIB<sup>8</sup>. Les séries publiées couvrent 43 pays et démarrent au plus tôt en 1961. La méthodologie et les données employées sont expliquées ci-après.

L'écart du ratio crédit/PIB ( $gap_t$ ) se définit comme la déviation du ratio crédit/PIB ( $c_t/y_t$ ) par rapport à sa tendance à long terme  $t_t$  :

$$gap_t = \frac{c_t}{y_t} - t_t$$

La tendance permettant de produire l'écart du ratio crédit/PIB est obtenue à l'aide d'un filtre de Hodrick-Prescott. Le filtre de Hodrick-Prescott est un outil mathématique classique utilisé en macroéconomie pour établir la tendance d'une variable dans le temps. Comme tout concept statistique, il repose sur des hypothèses simplifiées. Ainsi, il suppose que les séries initiales (l'écart du ratio crédit/PIB :  $c_t/y_t$ ) peuvent être décomposées en deux termes : la tendance  $t_t$  et le cycle. Hodrick et

autorités déclarantes. La BRI et de nombreuses banques centrales proposent des bourses de recherche visant à soutenir ces projets, notamment [www.bis.org/research/fellowship.htm](http://www.bis.org/research/fellowship.htm).

<sup>5</sup> Cette section a été rédigée par Mathias Drehmann. Marjorie Santos et José Maria Vidal Pastor ont apporté une assistance technique.

<sup>6</sup> Voir Drehmann *et al.* (2011) ou Detken *et al.* (2014).

<sup>7</sup> Les indicateurs les plus récents figurent dans BRI (2016).

<sup>8</sup> [http://www.bis.org/statistics/c\\_gaps.htm](http://www.bis.org/statistics/c_gaps.htm).

Prescott (1997) proposent de calculer la tendance en résolvant le problème d'optimisation suivant :

$$\min_{\{g_t\}_{t=1}^T} \sum_{t=1}^T \left( \frac{c_t}{y_t} - t_t \right) + \lambda \sum_{t=1}^T (t_{t+1} - 2t_t + 2t_{t-1})^2$$

où  $\lambda$  est le paramètre de lissage. Le premier terme de la fonction de coût pénalise la variance de la composante cyclique, tandis que le second pénalise les brusques variations de la tendance. Ainsi, la solution du problème est un compromis entre la régularité de la tendance et sa cohérence avec les séries initiales.

Trois caractéristiques techniques sont importantes dans le calcul de la tendance de l'écart du ratio crédit/PIB.

Premièrement, pour tenir compte du manque de données disponibles pour l'élaboration, au quotidien, des politiques publiques, la tendance  $t_t$  est calculée au moyen d'un filtre unilatéral (c'est-à-dire rétrospectif). En d'autres termes, le filtre est exécuté de façon récursive pour chaque période sur un échantillon croissant, de sorte qu'une tendance à fin 2005 ( $t_{2005 Q4}$ ), par exemple, soit calculée exclusivement à l'aide des données disponibles jusqu'à fin 2005 même si le calcul est réalisé en 2016, date à laquelle on dispose de nouvelles données.

Deuxièmement, la valeur du paramètre de lissage  $\lambda$  utilisée est beaucoup plus élevée que dans les études reposant sur des données trimestrielles. Ici, le paramètre  $\lambda$  vaut 400 000. Ce choix est motivé par l'observation suivante : les cycles de crédit sont en moyenne environ quatre fois plus longs que les cycles économiques. On constate empiriquement que ce choix permet en outre d'obtenir les meilleurs résultats à partir des indicateurs précoces<sup>9</sup>.

Enfin, la BRI estime qu'il faut disposer d'une série sur le ratio crédit/PIB d'au moins dix ans avant de publier un écart. Par exemple, si les données sur le ratio crédit/PIB sont disponibles à partir de 1995, les séries sur l'écart du ratio crédit/PIB commencent en 2005. On procède ainsi, car le point initial de l'échantillon utilisé pour estimer la tendance peut avoir un impact marqué sur la mesure de l'écart si l'on ne dispose que de séries temporelles limitées. D'après Drehmann et Tsatsaronis (2014), le « problème du point initial » est nettement atténué dès lors que l'on s'appuie sur une série d'au moins dix ans<sup>10</sup>.

Les données utilisées sont les ratios crédit/PIB publiés dans la base de données de la BRI sur le crédit total au secteur privé non financier (Dembiermont *et al.* (2013)). Les séries sur le crédit décrivent l'emprunt total du secteur privé non financier (c'est-à-dire les ménages et les sociétés non financières) auprès de toutes les sources nationales et étrangères, qu'il s'agisse d'un financement bancaire ou non bancaire<sup>11</sup>.

<sup>9</sup> Voir Drehmann *et al.* (2010).

<sup>10</sup> Le problème posé par le point initial de l'échantillon est le pendant du problème bien connu du point terminal du filtre de Hodrick-Prescott. Il convient toutefois de noter que le problème du point terminal n'invalide pas la pertinence de l'écart du ratio crédit/PIB comme indicateur précoce. D'un point de vue pratique, il serait impossible pour les pouvoirs publics d'appliquer un filtre bilatéral puisque l'avenir n'est pas observable. En outre, même s'ils parvenaient à connaître les valeurs futures du ratio crédit/PIB et s'en servaient pour calculer les écarts, Drehmann et Tsatsaronis (2014) montrent que l'indicateur ainsi obtenu ne donnerait pas de meilleurs résultats que l'écart calculé avec le filtre de Hodrick-Prescott rétrospectif, sauf pour des horizons de prévision extrêmement courts, inférieurs à quatre trimestres.

<sup>11</sup> D'après Drehmann (2013), l'écart du ratio crédit/PIB obtenu à partir du crédit total est un meilleur indicateur précoce que celui calculé à partir du seul crédit bancaire.

Il importe de noter que, si l'utilisation de séries sur le crédit total pour calculer l'écart du ratio crédit/PIB facilite la comparabilité entre pays, elle peut aussi entraîner des différences entre les écarts publiés par la BRI et ceux utilisés par des autorités nationales dans leurs décisions concernant le volant de fonds propres contracyclique. Du fait de sa fiabilité en tant qu'indicateur précoce, cet écart a été adopté dans le cadre de Bâle III comme référence commune pour guider la constitution du volant de fonds propres contracyclique (Comité de Bâle (2010)). Il est toutefois attendu des autorités qu'elles fixent le montant du volant dans leur juridiction en appliquant leur discernement aux meilleures informations disponibles pour évaluer l'accumulation des risques à l'échelle du système, plutôt que d'appliquer mécaniquement le critère du ratio crédit/PIB. Par exemple, les autorités nationales peuvent prendre des décisions fondées sur un écart du ratio crédit/PIB calculé à partir d'autres séries que celles utilisées par la BRI, ce qui se traduirait par des écarts du ratio crédit/PIB différents de ceux publiés par la BRI.

## Indicateurs des prix de l'immobilier commercial<sup>12</sup>

En 2010, la BRI a commencé à diffuser un petit nombre d'indicateurs des prix de l'immobilier commercial (*commercial property price indicators* – CPPI) collectés auprès de banques centrales nationales, dans le cadre de ses travaux plus généraux sur les statistiques relatives aux prix de l'immobilier. La couverture par pays s'est nettement améliorée depuis. La BRI publiera désormais régulièrement ces indicateurs dans une base de données indépendante sur son site web<sup>13</sup>. Elle prévoit en outre d'élargir encore la couverture de ce nouvel ensemble de données dans un avenir proche, lorsque d'autres indicateurs seront disponibles dans différents pays.

Les CPPI sont depuis longtemps considérés comme un outil utile pour surveiller la stabilité financière et les évolutions macroéconomiques (graphique 2). En dépit de cette importance, la disponibilité et la comparabilité internationale des CPPI étaient pourtant limitées avant la Grande Crise financière. Après la crise, la première phase de l'initiative du G20 sur le déficit d'information a mis en évidence l'importance des CPPI, et les membres de l'Inter-Agency Group on Economic and Financial Statistics (IAG)<sup>14</sup> ont été invités à améliorer la diffusion de ces indicateurs et à entreprendre des travaux méthodologiques en matière de compilation. La deuxième phase de cette initiative, lancée en 2015, fait fond sur ces travaux. Elle recommande que les organisations internationales étoffent les recommandations méthodologiques relatives à la compilation des CPPI et elle encourage la diffusion des données sur les prix de l'immobilier commercial par le biais du site web de la BRI<sup>15</sup>.

<sup>12</sup> Cette section a été rédigée par Robert Szemere.

<sup>13</sup> [http://www.bis.org/statistics/pp\\_commercial.htm](http://www.bis.org/statistics/pp_commercial.htm).

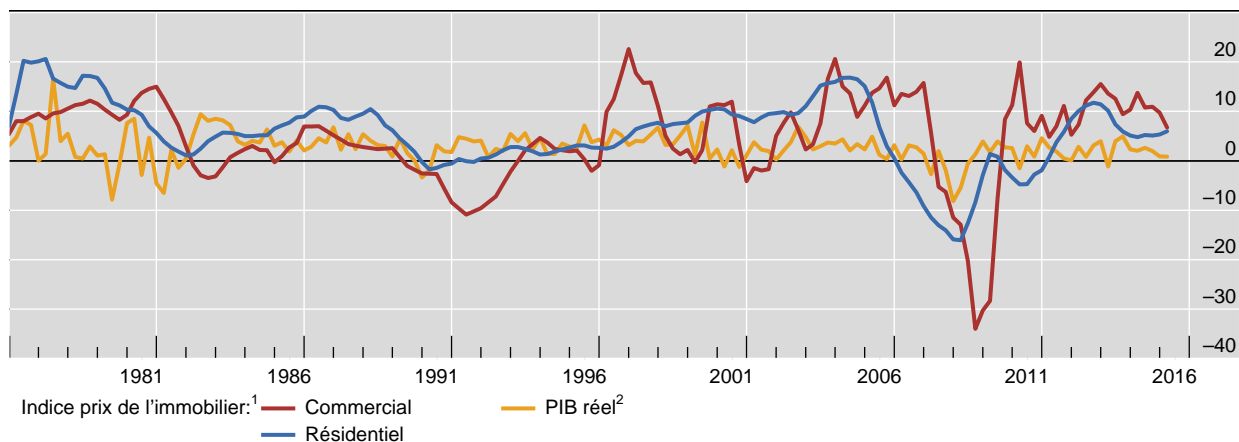
<sup>14</sup> L'IAG comprend la Banque des règlements internationaux (BRI), la Banque centrale européenne (BCE), Eurostat, le Fonds monétaire international (FMI, qui assure la présidence du groupe), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale. Il a été créé en 2008 dans le but de coordonner les travaux sur les questions de statistiques et sur le manque de données mis en évidence par la Grande Crise financière et d'améliorer la collecte de données.

<sup>15</sup> La BRI travaille à l'expansion des statistiques sur les prix de l'immobilier commercial et résidentiel en étroite coopération avec un certain nombre d'organisations, en particulier la Deutsche Bundesbank, la BCE, Eurostat, le FMI et l'OCDE.

## Évolution des prix de l'immobilier commercial et résidentiel comparée à la croissance du PIB réel aux États-Unis

Variation annuelle, en %

Graphique 2



<sup>1</sup> Taux de croissance en glissement annuel. <sup>2</sup> Taux annuel corrigé des variations saisonnières.

Sources : Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale ; CoreLogic ; et CoStar.

À l'heure actuelle, aucune définition de l'immobilier commercial ne fait consensus. Des experts issus d'organisations internationales et chargés de formuler les meilleures pratiques en matière de statistiques sur les prix examinent la définition provisoire suivante : un bien immobilier (et le terrain sur lequel il se trouve) est qualifié de « commercial » si l'activité sous-jacente qu'il accueille génère une production marchande dans un but lucratif. D'après cette définition, peuvent relever de l'immobilier commercial les biens loués au prix du marché, les biens en construction destinés à la vente et ceux utilisés pour produire des biens et services marchands (magasins de vente au détail, bureaux, usines et entrepôts, par exemple). Mais la prise en compte d'autres éléments peut entraîner des différences importantes<sup>16</sup>. Par ailleurs, le prix d'un bien immobilier commercial peut être décomposé en deux prix : celui du terrain et celui de l'immeuble. S'ils ne connaissent pas le prix du terrain nu, les statisticiens peuvent en estimer la valeur en déduisant le coût de la construction du prix du bien immobilier commercial.

Un certain nombre de sources peuvent servir à mesurer l'évolution des prix de l'immobilier commercial. La première source, privilégiée mais pas toujours disponible, provient des transactions réalisées (c'est-à-dire les prix de vente officiels, tels qu'enregistrés par le cadastre ou les autorités fiscales). Une deuxième source, complémentaire, est constituée par les estimations ou valorisations (les évaluations réalisées par les experts en fonction de la situation du marché, des caractéristiques du bien et de son emplacement). Enfin, certains indicateurs des marchés financiers (par exemple, le prix des parts de fonds investissant majoritairement ou exclusivement dans l'immobilier commercial, comme les fonds de placement immobilier) peuvent constituer une source indirecte, rapide à obtenir mais avec une couverture limitée.

<sup>16</sup> Par exemple, il est également possible de classer les biens selon leur utilisation (logement, notamment) ; dans ce cas, les appartements et maisons mis en location ne seraient pas considérés comme des biens immobiliers commerciaux.

## Indicateurs des prix de l'immobilier commercial publiés par la BRI

Tableau 1

Pays	Nombre de séries	Couverture géographique			Source d'information		Type de bien		Année de démarrage <sup>1</sup> , fréquence
		Tout le pays	Grandes villes	Capitale	Transactions	Estimations	Terrain nu	Bâtiment/unité <sup>2</sup>	
Allemagne	6		✓		✓	✓		✓	1995 ; annuelle
Danemark	3	✓			✓	✓		✓	1992 ; trimestrielle
États-Unis	1	✓			✓	✓		✓	1945 ; trimestrielle
Grèce	4	✓		✓		✓		✓	2006 ; semestrielle
Hong-Kong RAS	2	✓			✓			✓	1993 ; mensuelle
Indonésie	1			✓	✓			✓	2002 ; trimestrielle
Japon	3	✓	✓	✓		✓		✓	1955 ; semestrielle
Philippines	1			✓	✓		✓		2008 ; trimestrielle
Singapour	3	✓			✓			✓	1998 ; trimestrielle
Zone euro	1	✓			✓	✓		✓	2000 ; trimestrielle

<sup>1</sup> Première année disponible en cas de séries multiples. <sup>2</sup> Par exemple : local industriel, bureau, magasin.

Source : BRI, statistiques sur les prix de l'immobilier fondées sur des données nationales.

Chacune de ces sources présente des avantages et des inconvénients. Le principal avantage des données fondées sur le prix des transactions réalisées est que les cadastres enregistrent toutes les transactions réalisées sur leur territoire. Mais le nombre de transactions portant sur des biens immobiliers commerciaux est généralement faible, en particulier en période de récession, ce qui nuit à la représentativité des indices de prix ainsi compilés. C'est pourquoi les compilateurs et les statisticiens doivent recourir aux estimations comme source complémentaire (voire comme seule source). Cette source a toutefois des inconvénients : les données ne couvrent souvent qu'une partie du marché, et la qualité de l'estimation dépend de la compétence de l'expert, qui peut en outre subir des pressions pour biaiser l'estimation en faveur de son client (l'acheteur, ou l'établissement financier qui octroie le prêt immobilier). Quant aux données des marchés financiers, elles peuvent offrir des informations presque en temps réel, mais il est difficile de distinguer l'évolution du prix des actifs sous-jacents des autres facteurs qui jouent sur la performance d'un fonds immobilier. De plus, en règle générale, le portefeuille de ces fonds est majoritairement composé de biens haut de gamme, qui ne reflètent pas l'ensemble du marché.

Les prix de l'immobilier commercial ne sont publiés que dans quelques pays. Dans plusieurs pays, le faible nombre de transactions et l'hétérogénéité des biens immobiliers commerciaux empêchent de compiler des statistiques officielles fondées sur les transactions et ajustées en fonction de la qualité. Dans certains cas, les opérateurs commerciaux privés préfèrent compiler des données reposant sur les estimations, mais ces données sont rarement publiques. En outre, l'absence de lignes directrices internationales en matière de compilation a jusqu'à présent nui à la comparabilité entre pays.

Le nombre restreint de séries présentes dans la base de données de la BRI témoigne de la pénurie de données. À l'heure actuelle, la BRI publie 25 séries sur les



prix de l'immobilier commercial portant sur 10 pays, soit bien moins que les quelque 300 séries sur les prix de l'immobilier résidentiel couvrant 58 pays (le tableau 1 synthétise les informations sur les données disponibles). Toutefois, la disponibilité des données s'est quelque peu accrue récemment, et l'initiative du G20 sur le déficit d'information devrait conduire à de nouvelles améliorations importantes.

Le principal défi des prochaines années sera d'élargir la couverture géographique tout en étoffant les recommandations méthodologiques. L'objectif fixé par l'initiative sur le déficit d'information est de parvenir à une couverture significative des économies du G20 d'ici 2021. La BCE a déjà réalisé des avancées en la matière : elle a recensé les sources de données possibles, réalisé une synthèse des difficultés méthodologiques et publié des données expérimentales. En outre, Eurostat, en coopération avec les organisations internationales susmentionnées, publiera dans le courant de l'année un document de travail présentant un résumé des difficultés en matière de méthodologie et de compilation. Cette publication aidera les statisticiens à compiler et publier de nouveaux indicateurs, ce qui renforcera la comparabilité des données entre pays.

## Séries longues sur les prix à la consommation<sup>17</sup>

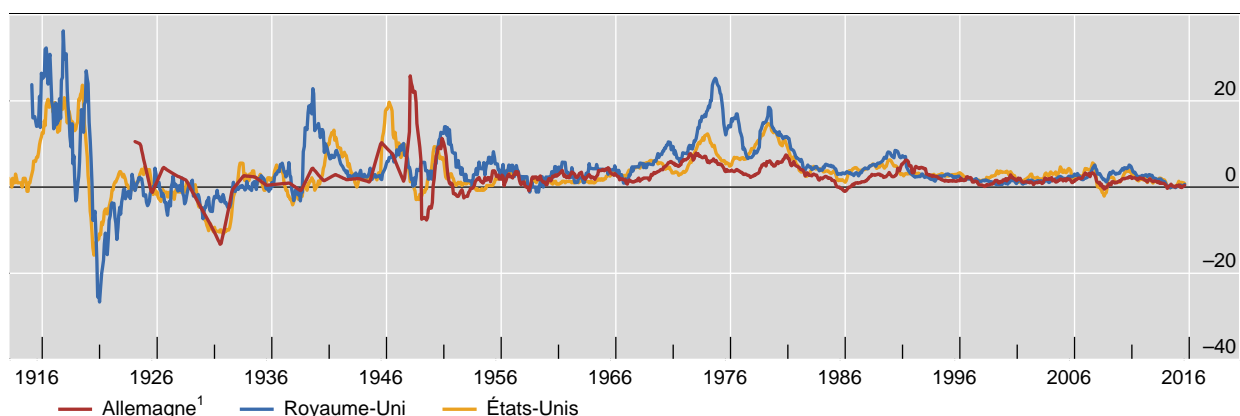
La base de données de la BRI sur les prix à la consommation comprend des séries mensuelles et annuelles longues portant au total sur 60 pays. Les séries longues de la BRI servent en particulier à calculer les cours de change effectifs réels et les séries sur les prix de l'immobilier résidentiel. Elles sont également très utiles pour étayer la recherche sur les questions macroéconomiques et de stabilité financière. Ces séries sont désormais disponibles sur le site web de la BRI<sup>18</sup>.

---

### Cent ans d'inflation

Évolution en glissement annuel des prix à la consommation (%).

Graphique 3



<sup>1</sup> Avant 1950 : sur la base de données annuelles.

Sources : Deutsche Bundesbank ; Banque d'Angleterre ; Office fédéral de statistique (Allemagne) ; Office for National Statistics (Royaume-Uni ; Bureau of Labor Statistics (États-Unis) ; et calculs BRI.

<sup>17</sup> Cette section a été rédigée par Robert Szemere.

<sup>18</sup> <http://www.bis.org/statistics/cp.htm>.

La longueur moyenne des séries mensuelles est proche de 55 ans. Certaines séries annuelles débutent au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, voire plus tôt pour plusieurs pays (graphique 3). Pour chaque pays, les données concernant les périodes les plus récentes correspondent à l'indice des prix à la consommation publié par l'institut national de statistique. Des indicateurs de substitution, comme un indice des prix à la consommation présentant une couverture restreinte ou l'indice des prix de détail, sont utilisés pour prolonger rétrospectivement les séries aussi loin que possible. Les séries ont été construites par raccordement des séries disponibles pour des périodes consécutives.

Dans le cadre de ce travail, la BRI collabore étroitement avec les autorités nationales pour fournir les données les plus précises possible.

## Références

Avdjiev S., P. McGuire et P. Wooldridge (2015), « Statistiques bancaires internationales BRI – incorporation de nouvelles données », *Rapport trimestriel BRI*, septembre 2015, [https://www.bis.org/publ/qtrpdf/r\\_qt1509f\\_fr.htm](https://www.bis.org/publ/qtrpdf/r_qt1509f_fr.htm).

Banque des règlements internationaux (2015), « Introduction aux statistiques BRI », *Rapport trimestriel BRI*, septembre 2015, [www.bis.org/publ/qtrpdf/r\\_qt1509e\\_fr.htm](http://www.bis.org/publ/qtrpdf/r_qt1509e_fr.htm).

——— (2016), « Principales tendances des flux financiers mondiaux », *Rapport trimestriel BRI*, septembre, tableau 1.

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (2010), *Guidance for national authorities operating the countercyclical capital buffer*, décembre.

Comité sur le système financier mondial (2012), « Improving the BIS international banking statistics » *CGFS Publications*, n° 47, novembre, [www.bis.org/publ/cgfs47.htm](http://www.bis.org/publ/cgfs47.htm).

Conseil de stabilité financière et Fonds monétaire international (2015), *The Financial Crisis and Information Gaps: Sixth Progress Report on the Implementation of the G-20 Data Gaps Initiative*, septembre, [www.imf.org/external/np/g20/pdf/2015/6thprogressrep.pdf](http://www.imf.org/external/np/g20/pdf/2015/6thprogressrep.pdf).

Dembiermont C., M. Drehmann et S. Muksakunratana (2013), « Quels sont les montants réellement empruntés par le secteur privé ? Présentation d'une nouvelle base de données permettant d'estimer le crédit total au secteur privé non financier », *Rapport trimestriel BRI*, mars.

Detken C., O. Weeken, L. Alessi, D. Bonfim, M. Boucinha, C. Castro, S. Frontczak, G. Giordana, J. Giese, N. Jahn, J. Kakes, B. Klaus, J. Lang, N. Puzanova et P. Welz (2014), « Operationalising the countercyclical capital buffer: indicator selection, threshold identification and calibration options », Comité européen du risque systémique (CERS), *Occasional Paper Series*, n° 5, juin.

Drehmann M. (2013), « Total credit as an early warning indicator for systemic banking crises », *Rapport trimestriel BRI*, juin, pp.41–45.

Drehmann M., C. Borio, L. Gambacorta, G. Jimenez et C. Trucharte (2010), « Countercyclical capital buffers: exploring options », *BIS Working Papers*, n° 317, juillet.

Drehmann M., C. Borio et K. Tsatsaronis (2011), « Anchoring countercyclical capital buffers: the role of credit aggregates », *International Journal of Central Banking*, vol. 7, n° 4, 2011.

Drehmann M. et K. Tsatsaronis (2014), « The credit-to-GDP gap and countercyclical capital buffers: questions and answers », *Rapport trimestriel BRI*, mars, pp. 55–73.

Hodrick R. et E. Prescott (1997), « Postwar US business cycles: an empirical investigation », *Journal of Money, Credit and Banking*, vol. 29, n° 1, pp. 1–16.